

accompagne...

L'école vous accompagne...

Quelques exemples :

- Jennifer reçoit une heure d'orthopédagogie par semaine pour ses difficultés d'apprentissage et vous considérez ce service insuffisant.
- Je désire m'impliquer à l'école de mon enfant Vincent. Quelles sont les instances de participation et qui dois-je contacter ?

Votre école : votre porte d'entrée

Que ce soit pour l'inscription, pour le suivi de votre enfant ou pour toute autre information, n'hésitez pas à communiquer avec la direction de votre école. Elle saura vous répondre et vous guider. Vous pouvez trouver les coordonnées de votre école sur le site Internet de la CSDM.

Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement a comme responsabilités d'analyser la situation de l'école, d'adopter le projet éducatif, de suivre sa réalisation et de faire son évaluation périodique. Il est composé de parents, d'enseignants, de membres du personnel, d'élèves et de représentants de la communauté. Pour en savoir davantage ou pour y participer, communiquez avec votre école.

Organisme de participation des parents (OPP)

L'organisme de participation des parents (OPP) est un groupe de parents bénévoles qui s'impliquent pour faire bouger leur école par des activités de financement et des projets. Pour en savoir davantage ou pour vous y joindre, communiquez avec votre école.

La CSDM vous accompagne...

Généralement, la collaboration entre l'école, l'élève et les parents mène à des décisions concertées et acceptées par tous. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas.

La CSDM favorise un règlement local des différends. Toutefois, lorsque le désaccord avec l'école persiste, vous pouvez utiliser le droit de recours au Conseil des commissaires. Voici la démarche à suivre :

Vous devez présenter votre demande par écrit, en précisant les motifs qui la justifient, à la secrétaire générale :

COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL

3737, rue Sherbrooke Est
Bureau 538, 5^e étage Ouest
Montréal (Québec)
H1X 3B3
514 596-6012

La secrétaire générale présentera votre demande de révision au Conseil des commissaires. Celui-ci étudiera attentivement votre demande et rendra une décision. L'école donnera suite à la décision prise.

Politique sur la résolution des différends entre les parents et l'école

www.csdm.qc.ca/Csdm/Administration/pdf/Resolution_differends.PDF

Ombudsman

Après avoir fait toutes les démarches d'usage, toute personne qui s'estime lésée peut joindre le Bureau de l'ombudsman.

C'est gratuit, simple et confidentiel.
514 789-2422

COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL

3737, rue Sherbrooke Est
Bureau 540, 5^e étage Ouest
Montréal (Québec) H1X 3B3

www.csdm.qc.ca

514 596-6000

**Service téléphonique pour les parents :
514 596-CSDM (2736)**

Guide pratique pour les parents



Pour prendre la bonne direction

ILS IRONT LOIN



**Commission
scolaire
de Montréal**

La CSDM vous accompagne...

En tant que parent, vous souhaitez ce qu'il y a de mieux pour votre enfant. La Commission scolaire de Montréal (CSDM) désire vous accompagner tout au long de son parcours scolaire.

Vous trouverez dans ce dépliant des renseignements sur les services pouvant vous aider. Nous vous invitons à le conserver.

Un service téléphonique pour les parents

La ligne d'information téléphonique **514 596-CSDM (2736)** a été mise sur pied pour répondre aux questions des parents. Une personne attentive vous répond directement du lundi au jeudi, entre 11 h et 15 h. Comme il s'agit d'un service personnalisé, vous pouvez laisser un message en dehors des heures d'ouverture ou si la ligne est occupée.

www.csdm.qc.ca

Le site Internet de la CSDM est l'endroit de choix pour vous repérer.

Vous y retrouverez toute l'information que vous cherchez : sur les écoles, le programme pédagogique, les ressources disponibles, l'institution et encore plus !

Votre commissaire

La CSDM est gouvernée par le Conseil des commissaires. Ces derniers sont actifs dans leur circonscription électorale. Prenant à cœur leur rôle démocratique, ils répondent à vos besoins et font le lien entre vous et la CSDM.

www.csdm.qc.ca/Csdm/Administration

Comité central des parents (CCP)

Le Comité central des parents est votre structure de représentation. Pour plus de renseignements :

www.csdm.qc.ca/ccp/
514 596-6121

Un réseau vous accompagne

Quelques exemples :

- L'école veut référer Laurent dans une école spécialisée pour élèves en trouble du comportement, mais je privilégie le maintien à son école de quartier.

Les cinq réseaux territoriaux chapeautent toutes les écoles primaires et secondaires d'un territoire géographique donné, et le Réseau des écoles spécialisées gère l'ensemble des écoles spécialisées. Tous ces réseaux **peuvent donc vous aider à trouver des solutions adaptées aux besoins particuliers de votre enfant.** Pour les joindre :

Réseau Ouest	514 766-1239
Réseau Sud	514 596-4220
Réseau Centre	514 596-6305
Réseau Est	514 596-4000
Réseau Nord	514 596-5584
Réseau EHDAA	514 596-5578

Que faire si je constate que mon enfant présente des difficultés?

Il se peut que, malgré tous vos efforts, ceux des enseignants et des autres intervenants, votre enfant démontre des besoins particuliers qui pourraient l'empêcher de vivre des réussites à l'école.

Il est suggéré de communiquer d'abord avec l'enseignant de votre enfant afin qu'ensemble vous trouviez des pistes de solution. Dès lors, un plan d'intervention adapté (PIA) peut être établi.

Lorsque les difficultés de votre enfant persistent malgré les interventions mises en place en classe, vous pouvez contacter la direction de l'école pour lui demander une analyse plus approfondie de la situation et cibler des mesures d'aide.

Dans un esprit de collaboration, vous serez alors invités à participer à des rencontres de concertation à l'école, en vue de mettre en place ou de revoir le plan d'intervention adapté aux besoins et aux capacités de votre enfant.

Ressources et références :

Le plan d'intervention adapté : une démarche concertée pour la réussite de tous les élèves
www.csdm.qc.ca/sassc

Document d'information pour mieux comprendre l'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
www.csdm.qc.ca/sassc

Référentiel de la politique générale relative à l'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
www.csdm.qc.ca/sassc

Centre de documentation du bureau de l'adaptation scolaire et des services complémentaires
www.csdm.qc.ca/sassc

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)